



**ADECOR Dordogne
Fédération de la Dordogne du PCF
1, Place du 8 Mai 1945
24000 Périgueux**

à

**Madame la Préfète de la Dordogne
2, Rue Paul Louis Courier
24000 Périgueux**

Objet : Retrait de délégations aux élus PCF/ Front de Gauche de Creysse

Madame la Préfète de la Dordogne,

Par ce courrier nous vous alertons d'un déni de démocratie suite aux arrêtés de retrait de délégations du Maire de la commune de Creysse à l'égard de plusieurs élu-e-s (*adjoints ou conseillers municipaux PCF ou apparentés*).

En effet, c'est sans motif réel ou circonstancié d'un quelconque fait caractérisant une atteinte à la bonne marche de l'administration communale, que Monsieur Frédéric Delmarès, Maire de la commune de Creysse a décidé ce retrait de délégation

Etant conscients que le Maire « a tout pouvoir de décider de reprendre une délégation », nous pensons que dans le cas présent, sans s'engager au préalable dans une voie démocratique comme la consultation de son conseil municipal, procède par le fait, à un « abus de pouvoir ».

En effet, comment ne pas penser à un tel « abus de pouvoir » quand l'on sait que ces élu(e)s ont toujours honorés leurs mandats et les tâches qui leur étaient confiées au service de l'administration communale et des administrés Creyssois ? Engagement d'ailleurs reconnu publiquement par le Maire lui-même à plusieurs reprises ces dernières semaines, soit en conseil municipal, soit aux vœux à la population.

Et comment ne pas prêter cette décision sur les seuls faits que ces élu(e)s aient présentés une candidature en face de lui comme délégué communautaire, ou encore que leurs collègues du groupe PCF/Front de Gauche au sein de la CAB (*Communauté d'Agglomération Bergeracoise*) aient soutenu une autre candidature que celle du Maire de Creysse lors de l'élection de la nouvelle présidence en Janvier dernier ?

Agir de la sorte n'honore pas un élu de la république qui au mépris de tous, remet en cause le droit démocratique d'expression et d'action souveraine des élus.

Vous comprendrez Madame la Préfète que devant de tels agissements vous ne pourrez qu'annuler ces arrêtés pour « excès de pouvoir » parce que rien ne peut à ce jour justifier une « entrave à la bonne marche de l'administration communale ».

Si ce n'était le cas, vous prendriez alors le risque de cautionner « la loi du bâillon et de l'exercice démocratique des élus au sein des instances communales », ce qui ne ferait qu'encourager la défiance des citoyens à l'égard de nos institutions et de leurs élus.

Souhaitant vivement que vous ne validiez pas ces arrêtés de retrait de délégations et restant disponibles pour toute entrevue avec vous, veuillez agréer, Madame la Préfète de la Dordogne, l'expression de nos salutations républicaines.

A Périgueux, le 1^{er} Mars 2017

Vianey LEVACON

Président de L'ADECR 24

Conseiller Municipal de Périgueux

Laurent PEREA

Secrétaire Départemental du PCF

Maire de Saint Capraise de Lalinde